

## CONNAISSEZ VOS DROITS !

Vous avez le droit de voter dans le cadre d'une élection générale ou spéciale si :

- vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales,
- vous êtes à l'intérieur ou dans la file d'attente de votre bureau de vote entre 6 h 00 et 21 h 00 le jour des élections, ou au cours de la période de vote anticipé..

Vous avez le droit de voter dans le cadre d'une élection primaire si :

- vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales et membre d'un parti qui tient une élection primaire, sauf autorisation contraire de la réglementation de l'État relative aux partis,
- vous êtes à l'intérieur ou dans la file d'attente de votre bureau de vote entre 6 h 00 et 21 h 00 le jour des élections, ou au cours de la période de vote anticipé.

**Vous disposez d'un droit de vote anticipé. Le vote anticipé aura lieu pendant neuf jours consécutifs avant chaque jour d'élection, et débutera donc 10 jours avant le jour de l'élection.**

**Pour en savoir plus sur les modalités du vote anticipé ou du vote le jour des élections, consultez le site [vote.nyc](https://www.vote.nyc). Votre bureau de vote anticipé peut être différent de votre bureau de vote du jour des élections.**

**Dans le cadre de toute élection, vous avez le droit :**

- Être assisté(e) par la personne de votre choix (à l'exception de votre employeur ou d'un représentant de votre syndicat). Les employés du bureau de vote sont spécialement formés et peuvent vous aider.

Si vous en avez besoin, des interprètes sont à disposition pour assister les électeurs dans certains bureaux.

- **Appelez le 866-VOTE-NYC pour obtenir plus d'informations, notamment si vous souhaitez connaître les bureaux disposant d'interprètes en espagnol, chinois (cantonais et mandarin), coréen, bangla, punjabi et hindi.**
- **Consultez le site [participate.nyc.gov](https://www.participate.nyc.gov) pour voir dans quels bureaux des interprètes dans d'autres langues seront disponibles.**
- L'interprète peut vous accompagner dans l'isoloir.
- N'hésitez pas à poser des questions sur la manière de marquer votre bulletin de vote et de voter aux employés du bureau de vote.
- Apportez avec vous la documentation dont vous disposez sur les candidats et les questions relatives au vote, notamment le guide de l'électeur CFB. (Veillez à emporter avec vous ces documents après avoir voté.)
- Votez même si la machine de vote est cassée.
- Votez avec un « scrutin assermenté » (affidavit) si vous n'apparaissez pas sur la liste des électeurs de votre bureau de vote.
- N'hésitez pas à vous absenter de votre travail pour voter : la loi de l'État de New York vous permet de prendre jusqu'à trois heures rémunérées au début ou à la fin de votre journée de travail pour voter dans la mesure où vous en informez votre employeur au moins deux jours avant le jour des élections.
- Selon les lois fédérale et étatique, les personnes handicapées ont le droit à de l'aide pour s'inscrire sur les listes électorales, accéder au bureau de vote, et remplir leur bulletin. Si vous êtes handicapé(e) et pensez que ce droit à une aide vous a été refusé lors de votre inscription sur les listes électorales ou de votre vote, veuillez appeler le 311.
- Si vous êtes en sursis probatoire ou liberté conditionnée, vous avez le droit de voter. Si vous figuriez auparavant sur les listes électorales, votre statut d'électeur devrait toujours être actif. Vérifiez votre statut d'inscription électorale sur : [voterlookup.elections.ny.gov/](https://voterlookup.elections.ny.gov/)

**Si vous votez pour la première fois, un document attestant de votre identité vous sera peut-être demandé avant le vote.**

- Les cartes d'identité avec photo, les factures de services courantes, les relevés de compte, les chèques du gouvernement ou les chèques de paie et tout document issu par le gouvernement mentionnant votre nom et votre adresse sont acceptés comme preuve d'identité.
- Si vous ne pouvez pas, ou ne souhaitez pas présenter de documents attestant de votre identité, vous pouvez voter en signant un scrutin assermenté.

## DÉPOSER VOTRE BULLETIN DE VOTE

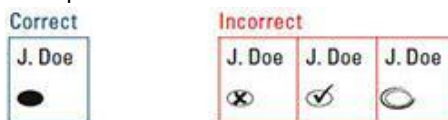
Trois étapes simples pour voter le jour de l'élection ou lors du vote anticipé :

### 1 | Obtenir votre bulletin

- Rendez-vous dans votre bureau de vote désigné et cherchez la table correspondant à votre circonscription d'assemblée / d'élection (vous trouverez les numéros correspondants sur l'avis que vous avez reçu du Comité électoral et sur l'étiquette postale du Guide de l'électeur) ou sur [findmypollsite.vote.nyc](http://findmypollsite.vote.nyc).
- Inscrivez-vous et retirez votre bulletin de vote de deux pages auprès des employés du bureau de vote. Une enveloppe vous sera également fournie à des fins de confidentialité, afin de protéger votre bulletin des regards indiscrets une fois rempli. Les instructions figureront en haut du recto et du verso du bulletin de vote.
  - Sur le côté dédié au vote préférentiel du bulletin pourraient figurer les postes suivants : Maire, avocat public de la ville, contrôleur, président d'arrondissement, et conseiller municipal
  - Sur le côté non dédié au vote préférentiel du bulletin pourraient figurer les postes suivants : Procureur de district, comité d'État, juge du tribunal civil (district ou comté), chef de district, délégué à la convention judiciaire.
- Rendez-vous à l'isoloir ou demandez à utiliser la machine de marquage de bulletin.

### 2 | Remplir votre bulletin

- Lors des élections primaires et générales pour les fonctions non municipales, votez en noircissant la case située à côté de votre candidat favori.
  - Marquez votre bulletin en noircissant complètement l'ovale situé à côté de votre choix, à l'aide du stylo fourni.



- N'utilisez PAS de « x » ou de « ✓ », n'entourez PAS l'ovale et ne faites PAS de marques parasites sur le bulletin de vote.
  - Pour un candidat inscrit, remplissez l'ovale correspondant et inscrivez le nom du candidat.
  - Retournez votre bulletin de vote pour vérifier si d'autres choix figurent au verso.
  - Ne pliez PAS votre bulletin de vote.
  - Ne signez PAS votre bulletin de vote et n'y inscrivez PAS votre nom.
- Lors des élections primaires pour certains mandats municipaux, la ville de New York utilise le vote par classement. La section du bulletin de vote consacrée au vote par classement peut inclure les scrutins suivants : Maire, Défenseur public, Contrôleur des finances, Président d'arrondissement et Conseil municipal.
  - Votez pour cinq candidats maximum par ordre de préférence.
  - Choisissez votre candidat de premier choix et noircissez complètement l'ovale à côté de son nom dans la première colonne
  - Si vous avez un candidat de deuxième choix, noircissez complètement l'ovale à côté de son nom dans la deuxième colonne.
  - Vous pouvez toujours choisir de voter pour un seul candidat si vous le préférez. Voter pour d'autres candidats n'affectera pas votre premier choix.

	1	2	3	4	5
CANDIDATE A	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE B	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE C	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE D	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
CANDIDATE E	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>

- Ne votez pas pour un candidat plus d'une fois. Le cas échéant, seul votre premier vote pour eux sera pris en compte.
- N'attribuez pas le même rang à plus d'un candidat. Si vous choisissez plus d'un candidat comme premier choix, votre bulletin ne sera pas valide.

	1	2	3	4	5
CANDIDATE A	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
CANDIDATE B	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE C	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE D	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CANDIDATE E	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- **La section du bulletin de vote ne recourant pas au vote par choix classé** peut comporter les scrutins suivants : Procureur de district, Membre du comité d'État, Juge du tribunal civil (de district ou de comté), Dirigeant de district, Délégué à la convention judiciaire.
- **Ajout de nom au bulletin (vote « write-in »)**: Si vous souhaitez voter pour un candidat non listé sur le bulletin, vous devez :
  - écrire son nom sur la ligne d'ajout manuel (« Write-in ») et
  - noircir un ovale pour lui donner un ordre de préférence.
- **Comment utiliser la machine de marquage de bulletin**
  - La machine de marquage de bulletin offre aux électeurs deux manières d'accéder au bulletin :
    - par affichage du bulletin à l'écran
    - par lecture audio du bulletin diffusée via des écouteurs
  - La machine de marquage de bulletin offre aux électeurs quatre manières de remplir le bulletin :
    - par écran tactile
    - via un clavier (braille)
    - via un contacteur au souffle
    - via des pédales à bascules
  - Suivez ces étapes pour remplir votre bulletin en utilisant la machine de marquage :
    - Décidez de la manière dont vous souhaitez accéder au bulletin et le remplir.
    - Insérez le bulletin dans la fente d'alimentation.
    - Sélectionnez une langue.
    - La machine de marquage de bulletin vous guidera à travers le processus de sélection et de confirmation de vos choix.
    - En cas d'erreur, sélectionnez la liste de candidats ou la raison pour laquelle vous souhaitez effectuer un changement, puis corrigez votre sélection. Sélectionnez « NEXT » (SUIVANT) pour retourner à l'écran récapitulatif.
    - Sélectionnez « Mark Ballot » (Marquer le bulletin) pour imprimer le bulletin rempli.
    - Amenez le bulletin imprimé et votre carte d'électeur jusqu'à un scanner.
    - Des employés du bureau de vote seront à disposition si vous avez besoin d'aide pour l'insertion de votre bulletin dans le scanner.

### 3 | Scanner votre bulletin

- Amenez votre bulletin rempli dans l'enveloppe de confidentialité jusqu'à un scanner.
- Sélectionnez la langue de votre choix en touchant l'écran.

- Insérez le bulletin rempli dans le scanner pour procéder au vote. Les bulletins peuvent être présentés dans n'importe quel sens. Le scanner vous indiquera lorsque votre vote a été enregistré.

### **N'OUBLIEZ PAS**

#### **Retournez votre bulletin !**

Il est possible que des instructions / des choix supplémentaires se trouvent au verso.

#### **Remplissez complètement l'ovale.**

N'utilisez pas de « x », ou de « ✓ » et n'encerclez pas l'ovale.

#### **Veillez voter pour une seule personne, sauf indication contraire.**

Le bulletin de vote indiquera le nombre de choix dont vous disposez dans la première colonne de chaque ligne. Dans la plupart des cas, il sera indiqué « Vote for ONE » (Votez pour UN SEUL CANDIDAT), mais dans certains cas, il pourra être indiqué « Vote for any TWO » (Votez pour DEUX CANDIDATS au choix), « Vote for any THREE » (Votez pour TROIS CANDIDATS au choix), etc. Cela signifie que vous pouvez voter pour un nombre de candidats ne dépassant pas ce nombre. Veuillez lire attentivement le bulletin de vote afin de sélectionner le nombre approprié de candidats, ni plus ni moins.

#### **Vous pouvez ajouter un candidat non listé.**

Pour voter pour un candidat dont le nom n'apparaît pas sur le bulletin, écrivez son nom sur la ligne d'ajout manuel (« Write-in ») et noircissez un ovale pour lui donner un ordre de préférence.

#### **Assurez-vous de voter pour chaque fonction et question figurant sur le bulletin.**

Vérifiez soigneusement votre bulletin avant de le scanner. Assurez-vous d'avoir voté pour toutes les élections et toutes les propositions de vote.

### **Problèmes et solutions**

#### **J'ai fait une erreur en remplissant mon bulletin.**

Si vous votez en personne, la machine de vote vous avertira si vous donnez le même rang à plusieurs candidats ou si vous soumettez un bulletin complètement blanc lorsque vous le scannez. Si vous faites une erreur, demandez un nouveau bulletin aux employés du bureau de vote. La machine de vote ne vous avertira pas si vous n'attribuez aucun candidat à certains rangs ou si vous attribuez plusieurs rangs au même candidat, étant donné que votre premier choix comptera quand même dans ces situations.

#### **Les caractères sont trop petits, je ne peux pas lire ce qui est écrit sur mon bulletin papier.**

Une feuille loupe sera disponible. Vous pouvez également utiliser la machine de marquage de bulletin.